



Association intercommunale des eaux du Boiron
DENENS LULLY LUSSY-SUR-MORGES TOLOCHENAZ
VILLARS-SOUS-YENS

PREAVIS No 6/2020 RELATIF A LA DEMANDE DE CREDIT DE FR. 33'600. –

Pour les travaux d'installation de pompage dans la chambre de liaison sur le Chemin des Plantées.

1. Préambule

Ce projet s'inscrit dans le cadre du renforcement des interconnexions en eau potable de l'AIEB avec les réseaux voisins. En particulier, dans le cadre de la problématique de présence de Chlorothalonil détectée dans l'eau distribuée par l'AIEB il y a quelques mois, la mesure d'urgence consiste à augmenter l'approvisionnement auprès des partenaires dont l'eau est moins ou pas affectée par ce problème. C'est le cas de la ressource de la Commune de Morges qui est également touchée par cette substance, mais à des taux très proches de la limite tolérée. De plus, la Ville de Morges a la possibilité de s'alimenter auprès de la Ville de Lausanne dont l'eau traitée issue du lac n'est pas touchée.

La mise en place de ce pompage permettra d'injecter cette eau peu ou pas touchée par le Chlorothalonil dans le réseau inférieur de l'AIEB et ce jusqu'au réservoir du Bon, et servira également à compléter les points d'alimentation en eau de secours de notre réseau.

2. Situation actuelle

L'AIEB et la Ville de Morges viennent de terminer en partenariat une liaison entre leur réseau respectif, comprenant des conduites, mais également une chambre au chemin des Plantées à Tolochenaz. Cette chambre a été avant tout prévue pour le secours mutuel et, dans le sens Morges – AIEB, pour garantir à l'AIEB un appui de Morges en cas d'incendie. Le réseau de Morges ayant une pression inférieure d'environ 2 bar à celle de l'AIEB, il n'est toutefois pas possible de remonter l'eau de Morges jusqu'au réservoir du réseau inférieur de l'AIEB (réservoir du Bon à Denens).

L'objectif du présent projet est d'installer une pompe d'accélération qui permettra de repousser l'eau de Morges jusqu'au réservoir du Bon.

Actuellement, il existe déjà une possibilité d'injecter de l'eau de Morges dans le réseau inférieur, par le biais des stations d'accélération de Joulens et de Ropre. Cependant, cette eau est remontée jusqu'au réservoir de tête du réseau supérieur de Praz-Palud. Etant donné que la problématique du Chlorothalonil ne touche que l'eau distribuée dans le réseau inférieur, cet apport n'est pas judicieux d'un point de vue énergétique. En effet, l'eau de Joulens est remontée au réservoir supérieur de Praz-Palud (T.P. 589 m.) pour être ensuite redescendue dans le réservoir inférieur du Bon (T.P. 518 m.) ce qui constitue une perte d'énergie considérable.

3. Situation future et projet

Voir plans-projet N° 1651/1.

Le projet prévoit donc l'installation d'une pompe verticale de 500 l/min. dans la chambre de liaison récemment construite. Le débit de pompage a été défini de façon suffisamment élevée pour disposer d'une certaine marge de manœuvre des quantités livrées par Morges en jouant sur la durée de pompage, mais raisonnable pour éviter de faire baisser de manière indésirable la pression dans le réseau morgien. Actuellement, l'AIEB et la Ville de Morges se sont entendus pour une quantité journalière maximum de 300 m³/jour, ce qui correspond à une durée de pompage journalière de 10 h.

L'appareillage prévu consiste à by-passer les vannes Clayton existantes en utilisant les faces de la chambre encore libres. La robinetterie nécessaire est prévue : vannes, clapet anti-retour, etc. Un socle en béton devra être aménagé pour recevoir la pompe.

L'appareillage prévoit une attente pour l'installation éventuelle d'une deuxième pompe dans le futur. Il n'a pas été jugé utile de l'installer dans l'immédiat car cet appoint d'eau n'est pas indispensable pour l'alimentation du réseau, sachant qu'une liaison avec Morges existe déjà par Joulens. Si la problématique du Chlorothalonil devait disparaître à l'avenir, ce pompage ne jouerait qu'un rôle de sécurité d'approvisionnement.

Au niveau de la télégestion, celle-ci sera naturellement adaptée. Le pompage sera enclenché sur demande en fonction des besoins (niveau du réservoir du Bon) et selon la stratégie actuellement mise en place pour faire diminuer le taux de Chlorothalonil dans le réseau de l'AIEB. Les sécurités nécessaires seront également mises en place (arrêt du pompage en cas d'ouverture de l'une des 2 vannes Clayton, etc.)

4. Devis estimatif

A. Travaux d'appareillage inox	Fr. 10'800, --
B. Travaux de maçonnerie	Fr. 1'800, --
C. Fourniture de la pompe	Fr. 4'710,80
D. Mise en service de la pompe	Fr. 600, --
E. Modification de la télégestion	Fr. 5'244,95
F. Raccordements électriques	Fr. 1'600, --
G. Imprévus et divers	Fr. 2'544,25
H. Etudes	Fr. 6'300, --
Montant total du devis estimatif	Fr. 33'600, --

5. Financement

Compte tenu de nos liquidités actuelles, cet investissement sera assuré par la trésorerie courante.

6. Aspect comptable

Sur le plan comptable, cet investissement sera amorti sur le résultat de l'exercice ou par un prélèvement au fonds de réserve pour entretien du réseau (compte 9281.1).

7. Conclusions

En résumé, ce projet permet de consolider la sécurité d'alimentation de l'AIEB par un deuxième apport possible depuis le réseau de Morges, directement dans le réseau inférieur. Cette réalisation contribuera à faire diminuer le taux de chlorothalonil dans le réseau inférieur de l'AIEB, qui est le seul touché. Ce nouvel apport depuis le réseau morgien, qui s'ajoute à la liaison existante avec Morges depuis Joulens, est nettement plus économique au niveau de la consommation électrique.

Ce projet constitue donc une amélioration significative de l'état d'équipement et des conditions sanitaires de l'eau distribuée par l'AIEB.

L'Assemblée du Conseil intercommunal de l'AIEB

- Vu le préavis 6/2020 ;
- Oûi le rapport de la commission chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'autoriser le comité directeur à effectuer les travaux relatifs à l'installation de pompage dans la chambre de liaison sur le Chemin des Plantées;
2. De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr.33'600; --
3. De financer ce montant par la trésorerie courante ;
4. D'amortir cet investissement sur le résultat de l'exercice ou par un prélèvement au fonds de réserve pour entretien du réseau (compte 9281.1).

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 27 octobre 2020.

Au nom du Comité directeur

Le Président


Christophe Ormond



La Secrétaire


Mary-J. Distretti

Plan en annexe.

